

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué par le Président sortant, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SECQ, doyen d'âge des conseillers communautaires.
En exercice	Présents	Votants	
50	49	48	
Présents / Membres titulaires :			
MM. Jean GORIOUX – Gilles GAY – Joël LALOYUX – Marie-France MORANT – Anne-Sophie DESCAMPS – Bruno GAUTRONNEAU – Jean-Marie TARGÉ – Olivier DENECHAUD – Emmanuel DEVAUD – Annie SOIVE – Etienne YVENAT – Joël BAECKER – François GIRARD – Evelyne CARIOU – Daniel ROUSSEAU – Jean-Michel CAPDEVILLE – Pascale GRIS – Micheline BERNARD – Gilbert BERNARD – Marc DUCHEZ – Jean-Michel SOUSSIN – Francis MENANT – Geneviève FRAIGNEAU – Christine BOUYER – Christine JUIN – Raymond DESILLE – Philippe GORRON – Mayder FACIONE – Joël DULPHY – Véronique ZAMPARO (a reçu pouvoir de M. Walter GARCIA) – Marie-Véronique CHARPENTIER – Patricia FILIPPI – Bruno CHAIGNEAU – Fanny BASTEL – Marie-Pierre BRUNET – Philippe AVRARD – Catherine DESPREZ – Jean-Yves ROUSSEAU – Sylvie PLAIRE – Jean-Pierre SECQ – Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN – Thierry ANDRIEU – Christian BRUNIER – Danielle BALLANGER – Benjamin PENIN – Pascal TARDY – Sylvain BAS – Thierry PILLAUD – Thierry BLASZEZYK.			
Présents / Membres suppléants :			
Absents:			
Monsieur Walter GARCIA (a donné pouvoir à Madame Véronique ZAMPARO)			
Etaient invités et présents :		Egalement présents à la réunion :	
Mme Marie-Odile RADY, Trésorière.		Melle Christelle LAFAYE, Directeur Général des Services. Mme Valérie DORE, Directeur Général Adjoint. Mmes Mireille MANSON Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe – Lydia JADOT, Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe.	
Secrétaire de séance :			Le Président, Jean GORIOUX
Madame Patricia FILIPPI			
Convocation envoyée le :			
9 avril 2014			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
9 avril 2014			

ADMINISTRATION GENERALE

I.1 Installation du Conseil Communautaire et Election du Président.

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de **Guy BEUGNON**, Président sortant, qui, après avoir constaté que les délégués des 27 communes membres ont été régulièrement désignés, a procédé à l'appel nominal et a déclaré installer :

Membres Titulaires

Membres suppléants

Aigrefeuille d'Aunis

Monsieur GAY Gilles
Monsieur LALOYAUX Joël
Madame MORANT Marie-France
Madame DESCAMPS Anne-Sophie

Anais

Monsieur GAUTRONNEAU Bruno

Monsieur GAY Yann

Ardillières

Monsieur TARGÉ Jean-Marie
Monsieur DENECHAUD Olivier

Ballon

Monsieur DEVAUD Emmanuel

Monsieur JOBIN Emmanuel

Bouhet

Madame SOIVE Annie
Monsieur YVENNAT Etienne

Breuil la Réorte

Monsieur BAECKER Joël

Monsieur NEAUD Jean-Marc

Chambon

Monsieur GIRARD François
Madame CARIOU Evelyne

Chervettes

Monsieur ROUSSEAU Daniel

Monsieur DORINET Marcel

Ciré d'Aunis

Monsieur CAPDEVILLE Jean-Michel
Madame GRIS Pascale

Forges

Madame BERNARD Micheline
Monsieur BERNARD Gilbert

Genouillé

Monsieur DUCHEZ Marc
Monsieur SOUSSIN Jean-Michel

Landrais

Monsieur MENANT Francis
Monsieur BABAUD Robert

Marsais

Madame FRAIGNEAU Geneviève
Madame BOUYER Christine

Péré

Madame JUIN Christine
Monsieur LE HUEROU-KERIZEL Jean-Louis

Puyravault

Monsieur DESILLE Raymond
Monsieur ALAIRE Gérard

Saint Crépin

Monsieur GORRON Philippe
Monsieur ROBLIN Christian

Saint Georges du Bois

Monsieur GORIOUX Jean
Madame FACIONE Mayder
Monsieur DULPHY Joël

Saint Germain de Marencennes

Monsieur GARCIA Walter
Madame ZAMPARO Véronique

Saint Laurent de la Barrière

Madame CHARPENTIER Marie-Véronique
Monsieur SAMAIN Philippe

Saint Mard

Madame FILIPPI Patricia
Monsieur CHAIGNEAU Bruno

Saint Pierre d'Amilly

Madame BASTEL Fanny
Monsieur COURBOULAY Vincent

Saint Saturnin du Bois

Madame BRUNET Marie-Pierre
Monsieur AVRARD Philippe

Surgères

Madame DESPREZ Catherine
Monsieur ROUSSEAU Jean-Yves
Madame PLAIRE Sylvie
Monsieur SECQ Jean-Pierre
Madame LOZAC'H SALAUN Marie-Joëlle
Monsieur ANDRIEU Thierry

Le Thou

Monsieur BRUNIER Christian
Madame BALLANGER Danielle
Monsieur PENIN Benjamin

Vandré

Monsieur TARDY Pascal
Monsieur BAS Sylvain

Virson

Monsieur PILLAUD Thierry

Monsieur MOREAU Richard

Vouhé

Monsieur BLASZEZYK Thierry

Madame BOULERNE Jacqueline

dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires.

Avant de passer la parole au doyen d'âge qui va présider cette réunion d'élection pour le futur Président, **Monsieur Guy BEUGNON**, exprime sa satisfaction et sa fierté d'avoir présidé la destinée de la Communauté de Communes de Surgères pendant près de six années puis d'Aunis Sud pendant un petit peu plus de 3 mois.

Satisfaction au cours de cette mandature pour le travail qui a été fait par le Conseil Communautaire, par aussi le fait d'avoir pu réaliser au cours de ces 6 années l'ensemble des projets qui étaient envisagés au début de la mandature. Parmi les plus emblématiques, il y a eu tout simplement le siège social (qui paraissait bien grand à l'époque et qui, pour certains, pouvait paraître surdimensionné, alors que finalement aujourd'hui, un projet d'agrandissement est déjà dans les tuyaux), le bâtiment d'Aunis 2i, la pépinière d'entreprises, le siège du CIAS et de l'épicerie solidaire et sans oublier la gendarmerie.

Pour y parvenir, **Monsieur Guy BEUGNON** a pu compter sur le total investissement des élus ainsi que sur celui du personnel technique et administratif de la Communauté de Communes. Il tient, aux uns comme aux autres, à les remercier très chaleureusement de tout ce travail qui a été fait, de leur disponibilité, leurs compétences parce que quelque fois, des journées se sont avérées un petit peu difficiles.

La réalisation de ces projets mais aussi des nombreuses autres actions engagées s'est faite en respectant des principes de rigueur : rigueur administrative, rigueur technique et rigueur financière. Il a le sentiment aujourd'hui qu'il leur laissera plus le souvenir de celui du père fouettard que celui du père Noël comme ont pu le faire certains de ses collègues.

Ce Conseil de rigueur devra constituer la ligne de conduite de cette mandature qui débute. En effet, hier, le Premier Ministre a annoncé à nouveau une réduction massive des aides aux collectivités. Par ailleurs, les éléments d'un récent rapport des cours des comptes Aquitaine, Poitou-Charentes qui alertent les élus sur les risques des déséquilibres budgétaires pour les plus petites communes et les plus petites intercommunalités. Ce rapport demande également une vigilance particulière sur les risques et les possibles dérapages des charges de personnel et surtout des risques de dérives liées au régime

indemnitaire. Les Conseillers Communautaires vont être dans l'obligation de faire des choix qui devront en priorité répondre aux missions essentielles de la Communauté.

Au cours de ces 6 années, La Communauté de Communes a su démontrer qu'il était possible de travailler ensemble pour le développement d'un territoire et aussi de s'adapter aux évolutions, en particulier avec la mise en place d'Aunis Sud.

Monsieur Guy BEUGNON souhaite aux Conseillers Communautaires de continuer à travailler en étant animés par un esprit communautaire qu'il définirait de la manière suivante et il cite : « c'est œuvrer avec une forte volonté de solidarité pour faire vivre un territoire et le construire de manière cohérente dans le cadre des objectifs définis ensemble. La confiance et le respect mutuel doivent être les fondamentaux de cet état d'esprit ».

Il remercie les conseillers Communautaires et passe la parole au doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre SECQ.

ELECTION DU PRESIDENT

Après l'installation des membres du Conseil Communautaire, **Monsieur Jean-Pierre SECQ**, doyen d'âge, préside l'Assemblée aux fins de l'élection du Président, **Madame Patricia FILIPPI** ayant été désignée comme secrétaire de séance, et **Madame Fanny BASTEL et Monsieur Sylvain BAS** assesseurs.

Monsieur Jean-Pierre SECQ, Président de séance, explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Jean-Pierre SECQ, Président de séance, fait un appel à candidatures,

- **Monsieur Jean GORIOUX**
- **Monsieur Christian BRUNIER**

se portent candidats.

Monsieur Jean GORIOUX explique qu'il est le Maire de Saint Georges du Bois. Il commence son 6^{ème} mandat dont le 4^{ème} de Maire et il est représentant à la Communauté de Communes depuis 1995.

Il dit que c'est à partir de cette expérience et de l'évolution des Communautés de Communes qu'ont suivi les évolutions législatives. Il a pu constater que les progressions avançaient timidement parce qu'il n'était pas possible d'enlever aux Communes un certain nombre de compétences, de les priver d'un certain nombre de pouvoirs etc...

Monsieur Jean GORIOUX constate, qu'au fil des années et des mandats, la machine continue de tourner et que de toute manière, contre les vœux politiques, il n'y a pas d'alternative à travailler en commun.

Les dernières nouvelles reçues aujourd'hui sur les finances publiques portant sur les restrictions des financements des collectivités territoriales, le renforce dans la conviction que l'Intercommunalité, plus que jamais, est le point de passage obligé où les communes doivent mettre leurs différences et leurs atouts pour fonder un territoire qui soit accueillant pour les populations. Il dit que c'est encore plus vrai pour leur territoire qui est « coincé » entre des grandes collectivités ; les élus doivent montrer de l'attractivité. Il est indéniable que leur territoire est attractif s'il en juge par l'évolution de la population. Ceci étant, il ne faut pas baisser la garde. Le couple Intercommunalité –Communes doit être de plus en plus fort.

Donc par rapport au grand discours sur le maintien des Communes, il est d'accord mais pas à n'importe quelles conditions. C'est clair, qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'objet de compétition entre les communes et les communautés de communes. C'est une complémentarité et il pense que cette nouvelle mandature va être marquée par cette évolution. Les dernières lois votées que ce soit la loi Alur, ou la loi Maptam, vont dans ce sens-là. Jusque-là, la décentralisation a été l'objet de carottes, les collectivités ayant bénéficié ou non de ces avantages. Aujourd'hui en plus de la carotte, il y a aussi le bâton, c'est-à-dire, le schéma de mutualisation : il faut absolument arriver à atteindre des objectifs si la Communauté de Communes veut avoir une bonification, sinon, il peut y avoir une baisse des dotations de l'Etat. Donc, c'est clair, la mutualisation est un passage obligé. Ce n'est pas une contrainte. Il pense que c'est une chance parce qu'il y a tout à inventer dans la mutualisation et qu'il va falloir le faire très vite puisque le premier rapport au sein de la collectivité est prévu pour la fin de l'année 2014 (soit dans 6, 8 mois).

Monsieur Jean GORIOUX rappelle que pour travailler en Communauté de Communes, il existe des bases qui sont les compétences. Elles sont très larges ; certaines sont opérationnelles, d'autres pas, puisque ce sont des compétences qui ont été prises au 1^{er} janvier. Beaucoup de travail reste à réaliser par rapport à ces compétences, notamment, le schéma de mutualisation.

Monsieur Jean GORIOUX pense que les principales contraintes qu'il va y avoir à lever aujourd'hui (et ce n'est un secret pour personne) sont les contraintes financières. Il explique que des concours divers et variés qui se retirent de plus en plus. La chance est d'être sur un territoire dynamique, donc avec des produits de fiscalité qui évoluent plutôt favorablement. Il souhaite que cela dure, car il ne pense pas qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes puisse se permettre de rajouter de la fiscalité à la fiscalité. Enfin, personnellement, ça ne fait pas partie de ses objectifs.

Tout le travail doit se faire dans le cadre d'une gestion rigoureuse et d'une gestion journalière à tous les niveaux. Cela ne signifie pas que rien ne doit se faire, mais que toute somme engagée doit être utile. Cette démarche demande beaucoup d'implication des élus à tous les niveaux. A son avis, une contrainte mais aussi un atout, Aunis Sud est un territoire tout neuf puisqu'elle est issue d'une fusion et du rattachement de sept communes. Aunis Sud a donc une identité territoriale à construire, il y a l'ex-Plaine d'Aunis, l'ex-Val de Trézence, l'ex-Surgères. Il espère aussi que rapidement, les élus ne seront plus amenés à parler dans ce sens-là.

Monsieur Jean GORIOUX évoque de nouveau que les atouts d'Aunis Sud, c'est son territoire et la richesse du tissu économique à travers l'artisanat, l'industrie, le commerce, l'agriculture riche et diversifiée, car Aunis Sud est quand même sur un territoire rural. Ce sont également les moyens humains de la Communauté de Communes avec une diversité de compétences d'agents à tous les niveaux qui travaillent et qui ne demandent que des consignes pour aller de l'avant parce qu'ils sont attachés à ce territoire.

Un autre atout porte, selon lui, sur la diversité associative du territoire. Il rappelle que les Conseillers Communautaires ne sont pas sans avoir de l'aide, du soutien d'un certain nombre d'associations, qui, en parallèle de ce qui peut se faire en interne, font aussi un travail sur tous les plans que ce soit auprès de la jeunesse et de l'enfance, que ce soit dans le milieu sportif ou économique.

Enfin il pense que c'est une chance pour un territoire d'avoir une telle diversité. Mais cela coûte très cher. Ceci étant, il s'agit quand même un outil de développement et de stabilité du territoire.

Parmi les objectifs qu'il citerait, l'un des plus importants est d'avoir des projets. Aujourd'hui, certains, tels que le Pôle-Gare de Surgères et la gare d'Aigrefeuille-Le Thou, sont en cours. Mais il faut absolument que se dégagent rapidement des projets pour l'intérêt du travail en commun.

Avoir des projets c'est bien, mais c'est aussi de les mener à terme, cela signifie se donner les moyens, notamment financiers, pour bâtir ces projets.

Autre point important parmi les objectifs, selon **Jean GORIOUX**, le développement économique constitue la base de tout. Il ne fait pas tout mais il pense que c'est un axe important. Aunis Sud s'intègre dans un environnement concurrentiel avec des grosses structures autour du territoire qui n'épargnent personne. Le développement économique est générateur d'emploi, c'est créateur de richesse.

Le deuxième objectif porte sur la nécessité de travailler avec chacune des 27 communes constituant la Communauté de Communes, notamment sur le schéma de mutualisation où il y a tout à créer. Il pense qu'Aunis Sud peut aller très loin s'il y a la volonté de partager les moyens. C'est une remise en cause des fonctionnements, des responsabilités, etc... mais les élus ne pourront pas faire les frais de cette démarche et ce rapidement.

Après, bien évidemment, il convient de continuer le soutien aux associations partenaires. Il ne faut pas oublier les populations les plus fragiles et les plus vulnérables. Malheureusement, dans le contexte d'aujourd'hui, ces parties de population sont de plus en plus importantes.

Voilà donc les axes qui, à son avis, sont à développer dans la Communauté de Communes. Tout cela sera basé sur la nécessité d'avoir un projet de territoire. Il pense que le premier travail à faire au sein du Conseil Communautaire sera de définir ce projet de territoire pour savoir qui fait quoi, répartir les rôles et les moyens dans le bloc local (la Communauté de Communes et les communes). Tout cela permettra de donner un sens à leurs compétences.

Monsieur Jean GORIOUX conclut en rappelant qu'ils sont les délégués de leurs communes pour travailler et pour faire avancer un travail et un territoire, celui d'Aunis Sud. Et puisqu'il est possible encore de rêver, le rêve qu'il formulerait, c'est qu'un jour, les élus soient obligés de reclasser tous les agents du CIAS parce qu'il n'y aurait plus de travail pour eux.

Monsieur Christian BRUNIER, Maire du Thou, avant toute chose, remercie l'ensemble des élus du précédent mandat et le personnel des deux Communautés de Communes (Plaine d'Aunis et Surgères) qui ont travaillé depuis 2 ans pour mettre sur pied cette nouvelle Communauté de Communes Aunis Sud qui leur a été imposée. Malgré toutes les différences, les élus ont réussi à écrire des statuts qui leur permettent de fonctionner déjà depuis le 1er janvier dans de bonnes conditions. Ils se sont alors fixés des règles ensemble et les ont tenues. Et bien sûr, il remercie en particulier Monsieur Guy Beugnon qu'il ne connaissait que très peu auparavant, et avec lequel il a passé de nombreuses heures et ils avaient formé un duo sans couac pour mobiliser toutes les énergies.

Monsieur Christian BRUNIER explique pourquoi il se présente à la présidence :

C'est vouloir relever le défi de voir ce territoire (nouveau dans sa composition) aux différences marquées d'un côté, et de l'autre et de le voir évidemment progresser pour le bien de ces 27 communes et des 30 000 habitants.

C'est accepter d'assumer cette lourde tâche pour mener à bien avec l'ensemble des élus (le Conseil Communautaire, le bureau des Maires, les Vice-Présidents) et l'ensemble du personnel, toutes les compétences qui sont ou seront déléguées par les Communes ou transférées par l'Etat.

Ce sera de mobiliser les salariés, 81 actuellement, sur cette nouvelle structure intercommunale pour qu'ils aient envie de donner le meilleur d'eux-mêmes.

C'est aussi allier la dynamique de projet à celle des services dont ont besoin les 27 communes et leurs habitants.

C'est faire ensemble, ce que chacun ne peut faire seul. Ce sera donc, comme il le disait tout à l'heure, d'intégrer les nouvelles compétences transférées par l'Etat, notamment tout ce qui va concerner le droit des sols en prenant le maximum de précautions et n'en y oubliant pas d'y associer systématiquement les réflexions de chaque Commune, de la plus petite à la plus grande.

C'est aussi vouloir créer une dynamique de réussite partagée par l'ensemble des acteurs d'Aunis Sud qu'ils soient économiques, socio-culturels, sportifs etc...

C'est lui donner l'élan nécessaire pour satisfaire au développement durable avec bien sûr ces trois composantes, l'économie, le social et l'environnement.

Cette Communauté de Communes Aunis Sud se doit d'abord d'être solidaire, pas une solidarité d'affichage de fiction mais une solidarité concrète. Celle où les moyens sont mis en commun au profit de tous, avec des projets intéressants bien sûr la vie de tous les jours, avec l'ambition de voir aboutir des projets structurants donnant une image forte de leur territoire.

Il va leur falloir aussi œuvrer pour affirmer l'identité communautaire pour prouver aux administrés qu'elle est justifiée, leur faire savoir ce qu'elle apporte à chacun d'entre eux qu'ils ne sauraient exister sans elle. Avec la volonté que chaque commune et chaque habitant concernés par tel ou tel aspect des choses puissent prétendre aux services offerts par la Communauté de Communes. Plusieurs de leurs communes, les plus petites notamment, ont souvent souffert de cet état de fait. Il ne faut pas oublier que chacune d'elles est contributrice aux recettes budgétaires communautaires. Les Conseillers communautaires doivent donc prendre l'engagement non seulement d'y veiller mais de s'assurer que leurs initiatives vont dans ce sens. Cela méritera un gros travail de réflexion, des moyens conséquents qu'ils devront se donner, sans quoi rien ne sera possible. A ce moment, solidarité, il y aura.

Le schéma de mutualisation, que les élus doivent élaborer cette année, montrera l'esprit dans lequel ils pensent évoluer. Il leur faudra également tisser des relations étroites avec le bi-pôle La Rochelle – Rochefort qui semble vouloir prendre un nouveau départ car Aunis Sud ne doit pas être un arrière-pays, mais, une composante de cette Aunis, qui même si elle n'a pas les atouts du bord de mer, elle n'en manque pas ne serait-ce par la jeunesse de sa population, la qualité de ses productions liées à l'agriculture, à l'économie en général, à la diversité de ses espaces naturels et à la proximité de ses pôles urbains et de son corolaire (l'incontournable sas de passage vers ces pôles); les gares sont d'ailleurs là pour le rappeler et des projets sont en cours. Il va aussi y avoir une grosse réflexion sur le devenir du pays et des compétences qu'il assume. Et là, il y aura peut-être des retombées encore sur leur territoire qui ne seront pas forcément des plus positives.

Après les annonces gouvernementales de ces derniers jours, les élus auront sûrement à nouveau des évolutions territoriales à subir, et donc du travail supplémentaire.

Les idées, il ne se fait aucun souci, ils en auront pour combler une partie des besoins. Il sait qu'ils y mettront toute leur volonté mais ce qu'il faudra, en dehors bien sûr du nerf de la guerre (dont ils n'ont pas encore cerné tous les contours puisque ce budget 2014 est un peu particulier avec des éléments dedans entrant de la fusion - dissolution ; dissolution parce que la Plaine d'Aunis a été dissoute), c'est rendre, ils l'ont dit l'autre jour, beaucoup d'argent sur le SIVOM de la Plaine d'Aunis qui a gardé ce nom. Et chacun sait que les contributions de l'Etat sont revues à la baisse.

Ce qu'il leur faudra d'abord, c'est avoir l'esprit communautaire et œuvrer (même si ils sont les représentants et défenseurs des intérêts de chacune de leurs communes), pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Sur les trois Communautés de Communes, dont sont originaires leurs 27 communes, de nombreux projets ont vu le jour, résultat de cette mise en commun de cette réflexion et de moyens. C'est ce travail commencé par leurs anciens élus qu'il faut maintenant tisser ensemble. Et le fait de voir ce Conseil Communautaire renouvelé à pratiquement 50% ne peut que les pousser à aller de l'avant. Allier l'expérience des anciens à l'enthousiasme de nouveaux élus ne peut être que profitable et l'inverse aussi d'ailleurs.

Il leur faut laisser derrière eux les anciens territoires communautaires de Plaine d'Aunis et de Surgères. Ils sont maintenant unis pour le meilleur, évidemment, sur cette Aunis Sud sans clivage géographique ou historique. C'est leur bassin de vie commun. Il ne pourrait comprendre que tel côté ou tel côté soit privilégié.

Avec les Vice-Présidents et le bureau en particulier, mais aussi pour chaque commission, il souhaite que soit mis en place un véritable esprit d'équipe, une équipe qui gagne avec les sensibilités politiques de chacun, avec les convictions de chacun, avec les différences de chacun, avec le caractère de chacun, mais aussi avec les complémentarités de tous, les compétences ajoutées pour entraîner la Communauté de Communes dans une dynamique constructive et humaniste, conviviale et solidaire. La croissance démographique montre l'attrait de leur Communauté de Communes et cela doit leur donner confiance en l'avenir. Mieux vaut chercher comment financer de nouveaux équipements, que de voir, comme dans certains autres territoires, des classes fermées, des maisons abandonnées ou des villages mourir.

Pour les aider à construire cet avenir, il pense d'ailleurs qu'un diagnostic de territoire ne sera pas superflu. Ils s'appuieront, il faudra aussi les soutenir, sur tout le réseau de partenaires qui feront la force d'un territoire, à savoir le tissu associatif, les professionnels du monde de l'entreprise, les services du Pays d'Aunis, du Département, de la Région, de l'Etat et également d'organismes indispensables tels que la Caf pour tous leurs besoins envers la jeunesse.

Alors évidemment tout ce qu'ils voudront voir se réaliser, ne se fera pas forcément. Ils n'auront pas forcément le temps, ni les moyens, mais il croit que dans le mandat qu'ils entament, des priorités et des choix s'imposeront. Il croit que cela va leur permettre de réfléchir, voire de rêver (mais cela ne fait de mal à personne) pour que ce territoire soit un territoire économiquement performant mais où chacun doit trouver une bonne qualité de vie sociale, culturelle et environnementale, un véritable aménagement concerté d'Aunis Sud.

Il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 50
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 48
- majorité absolue : 25

Ont obtenu :

- **Monsieur Jean GORIOUX** : 29 voix
- **Monsieur Christian BRUNIER** : 19 voix

Monsieur Jean GORIOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu Président au 1^{er} tour, et a été installé.

Monsieur Jean GORIOUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur Jean GORIOUX ne cache pas son émotion de s'installer à ce fauteuil. Il remercie tous les élus de la confiance qui lui est accordée. Il en mesure l'ampleur. Ceci étant, il sait pouvoir compter sur l'ensemble des élus pour mener à bien cette tâche évoquée tout à l'heure par rapport à ce nouveau territoire d'Aunis Sud. Il voudrait

remercier l'ensemble des élus qui ont occupé ce siège que ce soit sur la Communauté de Communes de Surgères ou sur la Communauté de Communes Plaine d'Aunis. L'architecture connue aujourd'hui est le résultat de leur travail. C'est effectivement une évolution qu'on ne peut pas arrêter. Chacun a mis tout son engagement, toutes ses « tripes » et œuvré dans le sens du bien commun. Il espère pouvoir continuer à assumer cette fonction dans cet esprit-là.

Monsieur Jean GORIOUX rappelle que maintenant il va falloir se mettre au travail et les élus savent qu'il ne manque pas. Il l'a évoqué un petit peu. Avant la fin du mois d'avril, il y aura une réunion pour l'installation des Vice-Présidents et les désignations des différentes représentations (syndicats et différents organismes). Ensuite, courant mai, il y aura la mise en place des différentes commissions. Et enfin, les élus pourront mettre en marche cette nouvelle mandature avec des projets qui sont déjà, comme cela a pu déjà être évoqué, en marche, à travers les pôles gare, à travers la mise en place du service urbanisme et beaucoup de projets sur ce territoire. Il sait que pour chacun d'eux et en particulier pour les nouveaux élus, le travail en commune est important. Ceci étant, il souhaite qu'ils en mesurent aussi l'importance de l'engagement à la désignation à la Communauté de Communes. Six ans, c'est très rapide, certainement que les premiers projets auxquels ils vont penser, quand ils débaucheront, ne vont pas se réaliser dans les 6 ans. De plus en plus, les dossiers sont longs à mener et à voir aboutir. Il sait aussi pouvoir compter sur l'ensemble des services de la Communauté de Communes pour les guider, eux nouveaux, dans la découverte du fonctionnement de la Communauté de communes et puis dans toutes les tâches à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, clôt la séance à 18 h 50.

Délibération n° 2014-04-01

Jean GORIOUX	Gilles GAY	Joël LALOYAUX
Marie-France MORANT	Anne-Sophie DESCAMPS	Bruno GAUTRONNEAU
Jean-Marie TARGÉ	Olivier DENECHAUD	Emmanuel DEVAUD
Annie SOIVE	Etienne YVENAT	Joël BAECKER
François GIRARD	Evelyne CARIOU	Daniel ROUSSEAU
Jean-Michel CAPDEVILLE	Pascale GRIS	Micheline BERNARD
Gilbert BERNARD	Marc DUCHEZ	Jean-Michel SOUSSIN
Francis MENANT	Geneviève FRAIGNEAU	Christine BOUYER
Christine JUIN	Raymond DESILLE	Philippe GORRON

Mayder FACIONE

Joël DULPHY

Véronique ZAMPARO

Walter GARCIA

Marie-Véronique

CHARPENTIER Patricia FILIPPI

Pouvoir à Mme ZAMPARO

Bruno CHAIGNEAU

Fanny BASTEL

Marie-Pierre BRUNET

Philippe AVRARD

Catherine DESPREZ

Jean-Yves ROUSSEAU

Sylvie PLAIRE

Jean-Pierre SECQ

Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN

Thierry ANDRIEU

Christian BRUNIER

Danielle BALLANGER

Benjamin PENIN

Pascal TARDY

Sylvain BAS

Thierry PILLAUD

Thierry BLASZEZYK